

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 11-49/2021**

Date de convocation et d'affichage : 29 juillet 2021

Objet : Tirage au sort des jurés d'assise 2021.

L'an deux mil vingt et un et le trois août à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

P

Excusés : ROBIN Christelle – WOZNIAC Jean-Marie – AUROUX François – MANGIONE Sylvie.

Absents : VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : ROBIN Christelle à COMBRISSEON Jean-Luc – WOZNIAC Jean-Marie à BANC Jean-Pierre – AUROUX François à BABILLON Agnès – MANGIONE Sylvie à ANGE Josianne.

COMBRISSEON Jean-Luc a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- ◆ Vu le Code de procédure pénale,
- ◆ Vu l'arrêté préfectoral du 12 mars 2021 fixant le nombre et la répartition des jurés d'assises pour l'année 2022,

Considérant que, la liste annuelle du jury criminel est composée de 396 jurés titulaires, soit un juré pour 1 300 habitants. Ces jurés sont répartis entre les communes au prorata de leur population. Les communes dont la population est inférieure à 1 300 habitants ont fait l'objet d'un regroupement cantonal, le nombre de jurés les concernant est fixé au prorata de la population totale de ces communes.

Considérant que, le conseil municipal procède, à partir de la liste électorale, au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste susvisée en nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. La commune de Clérieux a un nombre de jurés d'assise fixé à 2 personnes et devra donc tirer au sort 6 personnes.

Considérant que sont tirés au sort :

- Madame LATROUSSE Nicole domiciliée 75, allée des Cerisiers – Les Sables – 26260 CLERIEUX
- Madame MAILLARD Sandrine domiciliée 1775, route des Collines – 26260 CLERIEUX
- Madame PELLICER Isabelle domiciliée 515, chemin Vieux – 26260 CLERIEUX
- Monsieur MARCON Dominique domiciliée 50, impasse des Coquelicots – 26260 CLERIEUX
- Monsieur BOUSSALEH Sophiane domiciliée 9, rue du Moulin – 26260 CLERIEUX
- Monsieur GOUDARD Jean-Michel domiciliée 17, rue du Tram – 26260 CLERIEUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de désigner les personnes désignées ci-après suite au tirage au sort et de transmettre les informations à la Cours d'Assise de la Drôme :

- Madame LATROUSSE Nicole domiciliée 75, allée des Cerisiers – Les Sables – 26260 CLERIEUX
- Madame MAILLARD Sandrine domiciliée 1775, route des Collines – 26260 CLERIEUX
- Madame PELLICER Isabelle domiciliée 515, chemin Vieux – 26260 CLERIEUX
- Monsieur MARCON Dominique domiciliée 50, impasse des Coquelicots – 26260 CLERIEUX
- Monsieur BOUSSALEH Sophiane domiciliée 9, rue du Moulin – 26260 CLERIEUX
- Monsieur GOUDARD Jean-Michel domiciliée 17, rue du Tram – 26260 CLERIEUX

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 5 août 2021.

Le Maire
Fabrice LARUE

